

**Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité incendie
(CPCISI)**

Rapport annuel

2022 – 2023



Table des matières

Lettre du président du Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie.....	3
Lettre du directeur exécutif.....	4
Mandat.....	5
Vision, mission, and valeurs.....	6
Réalisations	6
Risques	9
Priorités futures	10
Campagnes et subventions aux services d'incendie de l'Ontario	10
Campagnes partenaires	14
Dons, partenariats et commandites.....	15
Un aperçu du Conseil et de son centre de distribution.....	16
Composition du Conseil	16
Performance financière	19
Rapport de responsabilité de la direction.....	19

Lettre du président du Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2022-2023 du Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie (ci-après appelé le Conseil). Cette année a été marquée par une croissance considérable pour le Conseil, car nous avons non seulement obtenu du succès avec notre conseil d'administration, mais avons également recruté un directeur exécutif pour nous aider à façonner l'avenir de notre organisation.

Pour faire de l'Ontario la communauté la plus sûre en Amérique du Nord, il faut identifier les pratiques dangereuses qui provoquent des incendies et les remplacer par des comportements sécuritaires qui favorisent la prévention des incendies et minimisent le risque d'incendie pour tout le monde.

Les enquêtes sur les incendies et l'analyse minutieuse des statistiques sur les pertes dues aux incendies révèlent que les gens se comportent d'une manière qui expose inutilement eux-mêmes et les autres à un risque d'incendie et peut entraîner des tragédies d'incendie évitables. La meilleure façon d'inculquer des comportements favorisant les pratiques de sécurité-incendie est d'accroître la sensibilisation et la compréhension par l'éducation du public, tout en favorisant simultanément une culture de sécurité dans toute la province.

Cette énorme entreprise nécessite la participation, les connaissances et le soutien de tous incluant les services d'incendie, les systèmes d'éducation et de santé, le gouvernement, l'industrie privée, les groupes et associations intéressés, ainsi que tous les simples citoyens. Les partenariats avec des organisations et agences clés qui peuvent contribuer à amplifier le message sur la sécurité-incendie font partie intégrante du succès de cette entreprise.

Je suis honoré d'être le président de ce Conseil et heureux que nous disposons d'un groupe de personnes dévouées qui se réunissent avec un intérêt particulier de rendre l'Ontario plus sûr en matière de lutte contre les incendies. En 2022-2023, nous nous sommes concentrés sur le changement de marque de nos produits et services et sur la recherche de moyens de redonner aux services d'incendie; et nous avons pu y parvenir avec succès non seulement grâce à notre centre de distribution, mais également grâce à la création de notre subvention de certification des pompiers.

Nous avons de nombreuses raisons d'être fiers en termes de réalisations, mais nous avons également beaucoup de travail à accomplir alors que nous accueillons de nouveaux membres du Conseil et élaborons un plan stratégique pour planifier les trois prochaines années pour notre agence.

J'attends avec impatience la collaboration continue avec le groupe de membres dévoués que nous avons autour de la table du Conseil.

Jon Pegg
Président

Lettre du directeur exécutif

Au terme d'une année passionnante, je suis ravi de partager avec vous le rapport annuel du Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie. C'est avec un immense plaisir que je présente nos réalisations, nos défis et nos plans dans le cadre de notre mission collective visant à promouvoir notre mandat de sécurité-incendie en Ontario.

Au cours de ma première année en tant que directeur exécutif, je suis extrêmement heureux de la croissance du Conseil, de sa pertinence, de son innovation et, surtout, de son écoute des services d'incendie de l'Ontario pour mieux comprendre leurs besoins afin que nous puissions les soutenir dans leurs efforts de prévention des incendies et d'éducation.

Tout au long de l'année, nous sommes restés fidèles à notre engagement à sensibiliser les gens, à travailler avec le service d'incendies pour éduquer le public et à plaider en faveur de la sécurité-incendie par l'éducation et une collaboration accrue.

Je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude à tous les membres des services d'incendie pour leur soutien et leurs contributions inestimables à notre organisation. Sans votre engagement, votre passion et votre dévouement, aucune de nos réalisations n'aurait été possible. Alors que nous réfléchissons aux réalisations de l'année écoulée et attendons avec impatience de nouvelles opportunités, je suis convaincu que nous continuerons à avoir un impact significatif dans le domaine de la sécurité-incendie.

Ensemble, nous pouvons bâtir une communauté plus sûre pour tous.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Directeur exécutif James Kovacs

Mandat

Le Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie a été créé en 1993 à titre d'organisme consultatif chargé de promouvoir la prévention des incendies et l'éducation du public par le biais de parrainages et de partenariats avec divers groupes et individus intéressés par la sécurité publique.

Avec l'introduction de la [Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie \(LPPI\)](#) en 1997, le Conseil a été officiellement créé en vertu de la partie XI de la loi en tant que société à but non lucratif sans capital-actions pouvant former des partenariats, collecter et diffuser des fonds et approuver des programmes et des produits nécessaires pour favoriser le développement de l'Ontario en tant que communauté à l'abri des incendies. Le Conseil a la capacité, les droits, le pouvoir et les privilèges d'une personne physique pour réaliser ses objectifs, sous réserve des limitations qui lui sont imposées en vertu de la LPPI et/ou des limitations imposées par le Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement.

En avril 2022, le Conseil a été officiellement reclassé en entreprise opérationnelle dirigée par un conseil d'administration, ce qui correspond davantage au mandat du Conseil tel qu'énoncé à l'article 61 de la LPPI, qui stipule que les objectifs du Conseil sont les suivants :

- a) Promouvoir la sécurité-incendie partout dans la province.
- b) Produire et distribuer du matériel d'éducation du public en matière de sécurité-incendie.
- c) Fournir ou approuver des activités de formation, d'éducation et de prévention des incendies.
- d) Faciliter et coordonner l'échange public d'informations et d'idées sur les questions de sécurité-incendie.
- e) Solliciter, recevoir, gérer et distribuer de l'argent et d'autres biens pour soutenir les objectifs décrits aux points (a), (b), (c) et (d) ci-dessus.
- f) Conclure des partenariats et des accords avec des personnes ou des organisations du secteur privé ou avec des organismes ou organisations publics pour promouvoir les objectifs décrits aux points (a), (b), (c), (d) et (e) ci-dessus.
- g) Conseiller le commissaire des incendies sur les questions de sécurité-incendie.

La LPPI permet également au Conseil de :

- Conclure des accords avec des organisations ayant des objectifs similaires à ceux du Conseil.
- Autoriser toute personne ou organisation à utiliser le logo du Conseil pour indiquer son approbation d'un produit, d'un service, d'une activité de formation/éducation.
- Approuver autrement tout produit, service, cours de formation/éducation ou activité.

- Solliciter, recevoir, gérer, investir, transférer, utiliser et distribuer de l'argent et d'autres biens pour soutenir les objectifs du Conseil.
- Employer ou engager les services des personnes qu'il juge nécessaires au fonctionnement du Conseil.

Vision, mission, and valeurs

Vision

Faire de l'Ontario la communauté la plus sûre en matière de sécurité-incendie en Amérique du Nord.

Mission

Le Conseil s'engage à faire de l'Ontario la communauté la plus sûre en matière de sécurité-incendie en Amérique du Nord en développant des partenariats ouverts, innovants et créatifs entre les membres de la communauté de la sécurité-incendie et le public afin de sensibiliser davantage aux problèmes liés aux incendies et d'aider à façonner les politiques, les stratégies, et la législation.

Valeurs

- La population de l'Ontario a le droit de vivre dans un environnement à l'abri des incendies.
- La sensibilisation à la sécurité-incendie est essentielle pour modifier les comportements qui entraînent des blessures et des pertes de vie, directement ou indirectement.
- Pour sensibiliser l'ensemble de la population ontarienne à la sécurité-incendie, il faut être sensible à ses besoins et y répondre (handicap, âge, groupes vulnérables, besoins diversifiés de la communauté, etc.).
- Qu'il est utile de consulter les parties prenantes sur la sécurité-incendie. C'est pourquoi nous devons promouvoir et développer des partenariats innovants avec les secteurs public et privé au sens large.
- Donner accès à des programmes et des campagnes de haute qualité.
- Renforcer la relation avec le Bureau du commissaire des incendies et d'autres partenaires.

Réalisations

Au cours de la dernière année, le Conseil s'est concentré sur quelques domaines clés pour l'aider à se reconstituer et à se refaire une image de marque en tant que source d'éducation en matière de sécurité-incendie en Ontario. En travaillant en collaboration avec des partenaires et des intervenants clés, le Conseil a pu faire des progrès significatifs en articulant ses buts et objectifs aux

membres des services d'incendie, en redynamisant le travail avec des commanditaires potentiels et en concentrant ses efforts sur la façon de redonner aux services d'incendie de l'Ontario.

Par l'intermédiaire de son centre de distribution, le Conseil contribue à soutenir les efforts des services d'incendie de l'Ontario. L'objectif pour 2022-2023 était de garantir que les services reconnaissent le travail de l'agence et comprennent les produits et services qu'elle pouvait fournir, tout en trouvant un moyen de redonner et de garantir que les années de soutien dévoué que les services d'incendie ont montré au Conseil.

- i. **Sensibilisation communautaire :** Notre Conseil continue de nouer des relations avec des partenaires des services d'incendie provinciaux et des sociétés externes pour offrir une éducation en matière de sécurité-incendie adaptée à différents groupes d'âge et données démographiques. La sensibilisation communautaire est restée une priorité majeure du Conseil alors qu'il participait à des événements locaux de concert avec les services d'incendie de tout l'Ontario.
- ii. **Campagnes de sensibilisation du public :** Nous avons lancé avec succès des campagnes de sensibilisation du public en utilisant divers canaux médiatiques et l'impression. Ces campagnes ont souligné l'importance des détecteurs de fumée et de la planification des issues de secours à la maison, ainsi que des conseils de sécurité en cas d'incendie en vacances et de monoxyde de carbone. Un travail considérable a été effectué pour aligner nos messages sur ceux de partenaires clés, notamment le Bureau du commissaire des incendies, qui a travaillé dur pour s'assurer que les services d'incendie et les intervenants étaient alignés dans leurs approches des campagnes clés tout au long de l'année.
- iii. **Formation et certification :** Nous avons annoncé une subvention de 750 000 \$ sur trois ans pour aider les services d'incendie dans leurs efforts pour se conformer au Règlement de l'Ontario 343/22 – Certification des pompiers. Le règlement est entré en vigueur le 1er juillet 2022. Nous avons déployé avec succès la première année de la subvention, en attribuant 374 092 \$ à 236 services d'incendie bénévoles ou mixtes. Ce financement a permis d'acheter des manuels et du matériel de formation pour garantir qu'ils disposent des outils nécessaires pour répondre aux exigences de la certification provinciale.
- iv. **Collaboration avec les services d'incendie :** Nous avons favorisé des partenariats solides avec les services d'incendie locaux, en travaillant ensemble pour améliorer leurs efforts de prévention des incendies et de sécurité-incendie. Grâce à des initiatives conjointes, nous avons favorisé une approche unifiée et coordonnée en matière de sécurité-incendie.

- v. **Lancement d'un nouveau site Web :** En 2022-2023, le Centre de distribution a lancé un nouveau site Web. Le nouveau site Web a fait des progrès remarquables, a révolutionné notre présence en ligne et a généré une croissance substantielle dans divers indicateurs clés. Grâce à une planification méticuleuse, une conception stratégique et une mise en œuvre dédiée, nous avons lancé avec succès un site Web dynamique et convivial qui a captivé notre public cible et dépassé nos attentes. Dans l'ensemble, notre nouveau site Web a joué un rôle central dans l'amélioration de notre présence numérique, la stimulation de la croissance et le renforcement de notre position en tant que partenaire de la communauté des services d'incendie de l'Ontario.

Risques

Le Conseil s'efforce d'identifier de manière proactive les risques et les incertitudes, en tirant parti de solides méthodologies de gestion des risques conformément au cadre de gestion des risques d'entreprise du gouvernement de l'Ontario. Le Conseil suit régulièrement les risques identifiés et le succès de ses stratégies d'atténuation pour s'assurer qu'il peut continuer à remplir son mandat.

Les risques et les stratégies d'atténuation du Conseil sont communiqués au ministère du Solliciteur général tous les trimestres. Les risques jugés élevés doivent être signalés par le ministère au Secrétariat du Conseil du Trésor. Actuellement, le Conseil ne suit aucun risque jugé élevé.

Vous trouverez ci-dessous deux risques de niveau moyen et les stratégies d'atténuation associées.

Chaîne d'approvisionnement

Étant donné que les campagnes et les opérations d'entreposage du Conseil dépendent fortement de la production et de la distribution des marchandises aux services d'incendie de l'ensemble de l'Ontario, il est devenu évident au cours des dernières années que les problèmes de chaîne d'approvisionnement mondiale peuvent avoir un impact sur la capacité du Conseil à fournir en temps opportun du matériel d'éducation publique sur la sécurité-incendie par l'entremise du centre de distribution. À titre de stratégie d'atténuation, le Conseil a demandé à son superviseur du centre de distribution d'explorer les options permettant de s'approvisionner en produits auprès de fournisseurs nord-américains, lorsque cela est possible, afin d'assurer un flux constant et opportun de marchandises vers l'entrepôt du centre de distribution. Le Conseil a également ordonné au superviseur de passer des commandes plus avancées afin d'atténuer le risque de retards d'expédition et d'exécution.

Ressources opérationnelles/humaines

Le Conseil est une société de service publique nécessitant un conseil d'administration pour diriger ses opérations. Si les membres du conseil d'administration ne sont pas reconduits ou remplacés en temps opportun, ce qui entraîne des vacances, cela peut créer des difficultés organisationnelles et opérationnelles. Le président et le Conseil donnent la priorité à la nomination de membres supplémentaires au Conseil, afin que le bassin de membres du Conseil puisse offrir l'occasion de remplacer plus rapidement les membres du conseil d'administration qui ne reviennent pas, car cela donne au président la possibilité de recommander des personnes nommées au conseil d'administration au Solliciteur général conformément au paragraphe 62(2) de la LPPI.

Priorités futures

Nous sommes fiers de nos réalisations au cours de la dernière année et le conseil continue d’être tourné vers l’avenir et engagé envers notre mission. Le Conseil entreprendra un processus de planification stratégique formalisé une fois que de nouveaux membres du Conseil auront été intégrés et, entre-temps, il aura identifié les priorités opérationnelles clés suivantes pour l’année à venir :

- i. **Renforcement des partenariats** : Nous continuerons à établir des partenariats solides et à gagner la confiance des services d’incendie, des agences gouvernementales, des établissements d’enseignement et des organisations communautaires afin de maximiser notre impact et d’atteindre davantage de personnes grâce à nos initiatives de sécurité-incendie.
- ii. **Expansion des programmes** : Nous visons à élargir nos programmes et nos efforts de sensibilisation pour couvrir des groupes cibles supplémentaires tels que les personnes âgées, les personnes handicapées, les Premières Nations et les communautés marginalisées. En répondant aux besoins et aux vulnérabilités spécifiques, nous ferons en sorte que les informations sur la sécurité-incendie soient facilement accessibles à tous.
- iii. **Commandites** : Le Conseil continuera de collaborer avec nos commanditaires actuels tout en travaillant dur pour développer de nouveaux partenariats stratégiques avec des sociétés externes qui partagent notre passion pour la sécurité-incendie et la prévention en utilisant des campagnes nouvelles et innovantes
- iv. **Moderniser et innover** : Le Conseil continuera d’avancer dans de nouvelles directions. À mesure que la démographie de la province continue d’évoluer, nous devons nous assurer d’être innovants dans la façon dont nous transmettons nos messages d’éducation publique. En écoutant les parties prenantes, nous veillerons à ce que nos produits et services soient alignés sur ce qui est nécessaire pour contribuer à orienter l’éducation publique en matière de sécurité-incendie en Ontario.

Campagnes et subventions aux services d’incendie de l’Ontario

Conformément à la [Loi sur la prévention et la protection contre l’incendie](#), l’un des objectifs du Conseil est de produire et de distribuer du matériel d’éducation du public en matière de sécurité-incendie. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de trousse de sécurité-incendie que nous assemblons et distribuons à des tarifs réduits pour les rendre accessibles à

tous les ministères de l'Ontario afin de soutenir la mise en œuvre de mesures efficaces de prévention des incendies par l'éducation.

Nos troussees sont conçues comme un « guichet unique » permettant aux ministères d'obtenir ce dont ils ont besoin pour garantir le succès de leurs journées d'éducation publique d'été et sont conçus pour apporter de la valeur aux ministères en fournissant du matériel à un coût beaucoup plus bas que s'ils devaient eux-mêmes se procurer ces articles individuellement.

En 2022-2023, le Conseil a conçu, assemblé et distribué deux troussees d'éducation du publics différentes. La réponse des ministères a été extrêmement positive et les troussees ont été utilisées dans toute la province.

Du printemps à l'été – Du printemps à la sécurité

Cette campagne était axée sur les barbecues, les chalets, les activités extérieures, le camping et la sécurité des enfants. Une trousse spécialement conçue a été élaborée contenant des éléments conçus pour fournir des messages sur la sécurité-incendie pour la saison. Des troussees ont été vendues aux services d'incendies pour être distribués au sein de leurs municipalités.

Le tableau suivant présente une comparaison de la vente de troussees du printemps-été pour 2021-22 et 2022-23. 224 troussees supplémentaires ont été vendues en 2022-2023 par rapport à 2021-2022, ce qui représente une augmentation des revenus d'une année à l'autre de 40 096 \$ pour le conseil.

Kits du printemps à l'été – Informations sur les ventes	2021-22	2022-23
Nombre de troussees vendues aux services d'incendie	88	312
Prix de vente par trousse printemps-été	179 \$	179 \$
<i>Revenu total des troussees printemps-été</i>	15 752 \$	55 848 \$
Coût de détail des articles inclus dans chaque trousse s'ils sont achetés individuellement	487 \$	414 \$
Subvention totale aux services d'incendie	27 104 \$	73 320 \$

Semaine de la prévention des incendies

La campagne de la Semaine de prévention des incendies est bien connue du public et des services d'incendie comme le « fleuron » de toutes les campagnes. Au cours de cette campagne, les services d'incendie de tout l'Ontario collaborent pour prendre des mesures visant à sensibiliser le public aux dangers des incendies et à l'importance de la prévention et de la

sécurité des incendies grâce à de multiples initiatives d'éducation du public dans toute la province.

À l'occasion de la Semaine de la prévention des incendies, le centre de distribution du Conseil offre aux services d'incendie la possibilité d'acheter des troussees « tout en un » en anglais et en français. Les troussees de la Semaine de prévention des incendies contiennent des informations sur l'éducation du public et des articles promotionnels sélectionnés pour aider les services d'incendie à mettre en œuvre avec succès des campagnes de la Semaine de prévention des incendies dans leurs communautés. Les troussees comprennent un assortiment d'articles thématiques de la National Fire Protection Association, en plus de messages pertinents pour l'Ontario et des messages élaborés par le Bureau du commissaire des incendies.

Le tableau suivant présente une comparaison de la vente de troussees de la Semaine de prévention des incendies pour 2021-2022 et 2022-23. 134 troussees supplémentaires ont été vendues en 2022-2023 par rapport à 2021-2022, ce qui a entraîné une augmentation des revenus d'une année à l'autre de 75 326 \$ pour le Conseil.

Troussees de la Semaine de la prévention des incendies – Informations sur les ventes	2021-22	2022-23
Nombre de troussees vendues aux services d'incendie	274	408
Prix de vente par trousse de la Semaine de prévention des incendies	349 \$	419 \$
<i>Revenu total des troussees de la Semaine de prévention des incendies</i>	95 626 \$	170 952 \$
Coût au détail des articles inclus dans chaque trousse s'ils sont achetés individuellement	833 \$	676 \$
Subvention totale aux services d'incendie	132 616 \$	104 738 \$

12 jours de sécurité contre les incendies et le monoxyde de carbone (CO) pendant les vacances

En 2022-2023, le Conseil a distribué des demandes à tous les services d'incendie de l'Ontario pour qu'ils s'associent à leurs médias locaux et proposent le concours « 12 jours de sécurité contre les incendies et les CO pendant les vacances ». Des conseils de sécurité-incendie ont été diffusés sur les stations de radio pendant 12 jours précédant les vacances et les auditeurs étaient invités à rappeler plus tard dans la journée et à répéter le conseil pour gagner un lot. Chaque station de radio a reçu 12 lots de prix complémentaires contenant un assortiment de détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone, ainsi que des articles de cuisine et autres articles

ménagers. Les lots de prix contenaient également d'importants messages de sécurité en matière d'incendie et de monoxyde de carbone.

En 2022-2023, le Conseil a parrainé l'intégralité de la campagne pour un coût total de 21 284 \$ afin d'offrir des lots de prix quotidiens à 77 stations de radio rurales et urbaines de la province, ce qui en fait notre plus grande campagne de vacances jamais réalisée.

Subvention de certification des pompiers du Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie

Le 1er juillet 2022, le Règlement de l'Ontario 343/22 : Certification des pompiers et entrée en vigueur en Ontario. À la suite de la période de consultation du gouvernement, le conseil d'administration du Conseil a travaillé avec le Bureau du commissaire des incendies pour comprendre les exigences du règlement sur la certification et son impact sur les services d'incendie de l'Ontario.

Au cours des trois à cinq prochaines années, les services devront certifier leurs membres au niveau de service de protection incendie établi par leur municipalité. Le Conseil a reconnu que les services d'incendie auront besoin d'un soutien financier pour répondre aux exigences du Règlement de l'Ontario 343/22. Certains services d'incendie auront besoin d'un accès en ligne au matériel de formation, tandis que d'autres devront acheter des manuels pour aider leurs membres à obtenir la certification.

En août 2022, le président du Conseil a annoncé la création d'une subvention de 750 000 \$ pour soutenir la certification des pompiers en Ontario. Cette subvention sera accordée sur trois ans comme suit.

- Année 1 2022-23 – jusqu'à 400 000 \$
- Année 2 2023-2024 : jusqu'à 200 000 \$
- Année 3 2024-2025 – jusqu'à 150 000 \$

La subvention est administrée par le centre de distribution et est disponible pour tous les services d'incendie de l'Ontario touchés par le règlement sur la certification, qui peuvent démontrer un besoin de matériel pédagogique pour soutenir la formation et la certification de leurs membres.

Au cours de la première année, le centre de distribution a travaillé en étroite collaboration avec Jones and Bartlett Learning et l'International Fire Service Training Association pour fournir une série de documents papier et en ligne qui ont permis aux services d'incendie de répondre aux exigences de la réglementation.

En collaboration avec l'Association des chefs de pompiers de l'Ontario et notre conseil d'administration, nous avons analysé les résultats d'un questionnaire conçu par le Conseil avec la contribution du Bureau du commissaire des incendies. Il a été décidé que le besoin principal pour la première année de la subvention concernait les services d'incendies mixtes ou bénévoles qui ne seraient pas en mesure de doter un camion à temps plein en attendant la certification de ses membres.

Un total de 375 808 \$ a été utilisé pour soutenir 236 services d'incendie. La sous-utilisation sera reportée sur les deux années restantes.

Campagnes partenaires

Un autre objectif du Conseil est de solliciter, recevoir, gérer et distribuer de l'argent et d'autres biens pour soutenir et promouvoir la sécurité-incendie dans toute la province. Comme les années précédentes, cet objectif a été atteint grâce à un partenariat avec Enbridge Gas et au déploiement continu du Projet Zéro « Project Zero » et du Projet Aide « Project Assist ».

Project Zéro

Le Conseil, en partenariat avec Enbridge Gas et les services d'incendie participants, s'est efforcé de fournir des détecteurs combinés de fumée et de monoxyde de carbone aux communautés de l'Ontario où Enbridge exerce ses activités, dans le cadre de la campagne Projet Zéro. Ces alarmes sont distribuées dans les quartiers où le nombre d'incendies résidentiels et de décès et de blessures liés aux incendies a été supérieur à la moyenne. En mettant l'accent sur les résidents à haut risque, les services d'incendie sont encouragés à distribuer ces dispositifs de sauvetage à ceux qui en ont le plus besoin.

En 2022-2023, Enbridge Gas a fourni 250 000 \$ de financement pour la campagne, tandis que le centre de distribution du Conseil gérait le programme et distribuait 8 064 alarmes combinées à 50 services d'incendie de l'Ontario et organisait des événements médiatiques pour chaque service d'incendie. En raison de problèmes de chaîne d'approvisionnement liés à la pandémie et du faible stock d'alarmes, 100 000 \$ de l'année précédente ont été reportés à 2022-2023 et 3 330 alarmes combinées supplémentaires ont été distribuées. Au total, l'année dernière, nous avons distribué 11 394 alarmes combinées.

Le Conseil remercie Kidde Alarms d'avoir fourni les alarmes combinées au prix le plus bas possible afin de garantir que cette campagne de sauvetage puisse fournir des alarmes à davantage de foyers.

Projet Aide

Il s'agit d'une campagne visant à aider les services d'incendie bénévoles et mixtes à acheter le matériel pédagogique nécessaire à la formation à la lutte contre les incendies afin d'améliorer les techniques de lutte contre les incendies qui sauvent des vies. Le Conseil et Enbridge Gas se sont associés à des services bénévoles et mixtes dans toutes les communautés de l'Ontario où Enbridge opère, pour fournir un total de 250 000 \$ en subventions éducatives aux services d'incendie.

En 2022-2023, la campagne a été entièrement financée par Enbridge Gas et le centre de distribution du Conseil a géré le programme et distribué des livres et d'autres articles éducatifs à 50 services d'incendie de l'Ontario et organisé des événements médiatiques pour chaque service d'incendie.

Dons, partenariats et commandites

L'un des principaux mandats du Conseil est de fournir ou d'approuver des activités de formation, d'éducation et de prévention des incendies. Nous sommes extrêmement fiers de nos partenariats et de notre contribution à plusieurs organisations qui représentent des milliers de personnes dans les services d'incendie de l'Ontario.

Association des agents municipaux de prévention des incendies de l'Ontario

Nous avons fourni des dons et des remises en tant que commanditaire platine de leur symposium annuel sur l'éducation et la formation. Cet événement a attiré un grand nombre de participants, avec plus de 100 agents de prévention des incendies et éducateurs de partout en Ontario. Le Conseil a contribué 5 000 \$ pour le parrainage de niveau platine et a offert un cadeau de 1 000 \$ à utiliser sur des articles de notre centre de distribution.

Association des chefs de pompiers de l'Ontario

Nous avons participé à 3 salons professionnels en 2022-23 pour la première fois depuis plusieurs années. Nous étions fiers de participer aux salons professionnels de l'Association des chefs de pompiers de l'Ontario à Thunder Bay, Huntsville et Mississauga. Dans l'ensemble, le Conseil a fait don de plus de 1 000 \$ en articles d'éducation publique et a offert un cadeau de 1 000 \$ à utiliser sur des articles de notre centre de distribution.

Concours international de labour

Un don d'articles d'éducation publique d'une valeur de 1 300 \$ a été remis au service d'incendie de North Grenville pour être utilisé et orienter les conversations sur la sécurité-incendie lors du concours de labour qui a eu lieu à Kemptville en septembre 2022.

Société des pompiers autochtones de l'Ontario

Nous avons assisté à la conférence annuelle de l'Ontario Native Fire Fighters Society à Brantford et avons eu d'excellentes conversations sur l'importance de la prévention des incendies par l'éducation du public. Le Conseil a fait don de manuels scolaires ainsi que d'un don de 500 \$ à utiliser pour des articles d'éducation publique provenant de notre centre de distribution.

Association des agents de formation des pompiers de l'Ontario

Le Conseil fait don d'un pourcentage des ventes de livres de ses membres pour aider à financer cette organisation. Le montant total pour 2022-2023 était de 3 393 \$ et sera présenté lors de la réunion annuelle de l'association.

Apprendre à ne pas brûler

Nos programmes Apprendre à ne pas brûler atteignent les enfants en utilisant des stratégies éducatives éprouvées qui intègrent la philosophie de la National Fire Protection Association consistant à enseigner gratuitement des messages positifs et pratiques sur la sécurité-incendie. Le Conseil a distribué du matériel d'une valeur de 4 200 \$ dans le cadre du programme Apprendre à ne pas brûler à 13 services d'incendie de l'Ontario.

Un aperçu du Conseil et de son centre de distribution

Composition du Conseil

L'article 62 de la Loi sur la protection et la prévention des incendies prévoit la constitution des membres du Conseil comme suit :

- Le commissaire des incendies est le président du Conseil.
- Le Conseil se compose d'un conseil d'administration et d'autres personnes nommées comme membres du Conseil par le commissaire des incendies.
- Le Conseil élargi comprend des représentants du secteur des incendies et des entreprises partenaires ayant un intérêt direct dans la sécurité-incendie.
- Le conseil d'administration est composé du commissaire des incendies, ou s'il est absent ou incapable d'agir, d'un commissaire des incendies adjoint et d'au moins six administrateurs nommés parmi les membres par le Solliciteur général sur la recommandation du commissaire des incendies.

Le commissaire des incendies désigne un ou plusieurs administrateurs comme vice-président(s). La Loi sur la protection et la prévention des incendies prescrit que les affaires du Conseil sont gérées par un conseil d'administration nommé par le Solliciteur général parmi les membres du Conseil. Le conseil d'administration, présidé par le commissaire des incendies de l'Ontario, devrait avoir la capacité de :

- Assurer le leadership, l'orientation et la surveillance globale des opérations du Conseil, y compris les affaires financières du Conseil et du Centre de distribution.
- Conseiller au commissaire des incendies de l'Ontario sur les questions de sécurité-incendie.
- Examiner et évaluer les programmes de prévention des incendies et d'éducation du public, y compris la conception et la mise en œuvre de matériel d'éducation du public à distribuer.

Un administrateur est nommé pour un mandat n'excédant pas trois ans et peut être reconduit pour des mandats successifs n'excédant pas trois ans chacun. Si un poste d'administrateur devient vacant, le ministre peut nommer une autre personne au conseil pour le reste de son mandat.

La Loi sur la protection et la prévention des incendies prescrit que les administrateurs nommés reçoivent la rémunération et le remboursement des dépenses raisonnables qui peuvent être déterminés par le Conseil. Actuellement, les administrateurs donnent bénévolement de leur temps au Conseil et ne reçoivent aucune rémunération. Leurs dépenses sont remboursées conformément à la directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil émise par le Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario.

Bien que le Conseil d'administration soit pleinement opérationnel, le recrutement des membres du Conseil dans son ensemble a été suspendu en attendant l'achèvement de l'examen opérationnel du Conseil et la reclassification du Conseil en avril 2022. Maintenant que ces activités critiques sont terminées, une priorité clé pour le président et le conseil d'administration est le recrutement et l'intégration de membres supplémentaires du conseil pour soutenir les orientations stratégiques de l'agence.

Poste	Membre	Durée	Lieu	Rémunération totale
Président (À temps partiel)	Jonathan Pegg	13-avril-2022 - 20-juil-2025	Toronto	0 \$
Membre (À temps partiel)	Doug Kellam	28-juil-2022 - 27-juil-2023	Brantford	0 \$
Membre (À temps partiel)	John Gignac	28-juil-2022 - 27-juil-2023	Brantford	0 \$
Membre (À temps partiel)	Nada Elbard	28-juil-2022 - 27-juil-2023	Toronto	0 \$
Membre (À temps partiel)	Randy Narine	28-juil-2022 - 27-juil-2023	Shelburne	0 \$
Membre (À temps partiel)	Wendy Landry	28-juil-2022 - 27-juil-2023	Shuniah	0 \$
Membre (À temps partiel)	Mark Berney	22-Sept-2022 - 21-Sept-2023	Scugog	0 \$

Réunions du conseil général 2022-2023

Au total, trois réunions du conseil d'administration du Conseil ont eu lieu en 2022-2023, comme suit :

- 30 juin 2022 - Virtuel
- 26 juillet 2022 – Virtuel
- 2 décembre 2022 – Virtuel

Directeur exécutif

Avec le recrutement du directeur exécutif fin avril 2022, une attention particulière a été portée à la reconstruction de l'équipe au sein du centre de distribution afin de garantir qu'elle ait la capacité d'accompagner la transformation et la revitalisation du Conseil. Le directeur général est prêt à augmenter les possibilités de parrainage avec le Conseil et cherchera d'autres moyens par lesquels l'agence peut continuellement redonner aux services d'incendie de l'Ontario.

Centre de distribution

Le Conseil est autofinancé par les revenus générés par les partenariats/commandites et les biens coordonnés et fournis par le Centre de distribution. Le centre de distribution offre un bon rapport qualité-prix. Des [examens d'audit indépendants](#) ont confirmé que le Conseil a mis en œuvre de bonnes pratiques de gestion financière et que les résultats de ses opérations et que ses flux de trésorerie sont conformes aux normes comptables canadiennes. En septembre 2022, le directeur exécutif a comblé le poste vacant de superviseur du centre de distribution. Le nouveau superviseur gère les opérations quotidiennes et les autres employés du centre de distribution et relève du directeur exécutif.

Le centre de distribution est géré par le directeur exécutif et compte cinq employés saisonniers à temps plein et un employé saisonnier à temps partiel. Vous trouverez ci-dessous l'organigramme du centre de distribution.

- Jamie Kovacs, directeur exécutif
 - Superviseur du centre de distribution
 - Graphiste/Gestion des réseaux sociaux et de la boutique en ligne
 - Contrôle des stocks d'entrepôt/expédition
 - Étudiant d'été (à temps partiel)
 - Coordinateur de campagne/Achats
 - Comptabilité/Paie

Performance financière

Le Conseil reçoit des revenus de son centre de distribution et de commandites de tiers.

Les revenus totaux pour l'année se sont élevés à 2 394 411 \$, ce qui comprend des ventes de 1 656 469 \$, des commandites de 600 000 \$, des frais d'expédition et de manutention de 65 506 \$, des intérêts et autres revenus de 43 836 \$ et des adhésions affiliées au centre de distribution de 28 600 \$.

Les revenus générés ont facilité le développement ultérieur des programmes du Conseil et l'avancement de diverses initiatives dans l'accomplissement du mandat du Conseil.

Rapport de responsabilité de la direction

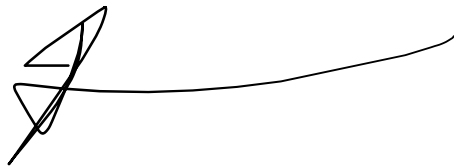
La direction du Conseil est responsable de préparer les états financiers ci-joints conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur

public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA). Lors de la préparation de ces états financiers, la direction sélectionne les méthodes comptables appropriées et utilise son jugement et ses meilleures estimations pour présenter les événements et les transactions au fur et à mesure qu'ils se produisent.

La direction a déterminé ces montants sur une base raisonnable afin de garantir que les états financiers soient présentés fidèlement à tous égards importants. Les données financières incluses dans ce rapport annuel sont préparées sur une base cohérente avec celle des états financiers. Nous maintenons un système de contrôles comptables internes conçu pour fournir une assurance raisonnable, à un coût raisonnable, que les actifs sont protégés et que les transactions sont exécutées et enregistrées conformément à nos politiques commerciales.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de sa responsabilité en matière d'information financière et de contrôle interne et est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le Conseil s'acquitte de cette responsabilité en examinant les états financiers trimestriels. Le comité se réunit chaque année pour examiner l'audit final.

MNP a libre accès au conseil d'administration. La direction reconnaît sa responsabilité de fournir des informations financières représentatives des opérations du Conseil, cohérentes et fiables, et pertinentes pour une évaluation éclairée des activités du Conseil.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'K' followed by a long horizontal stroke.

James Kovacs
Directeur exécutif

Conseil public de sécurité-incendie du commissaire des incendies

États financiers

31 mars 2023

	<i>Page</i>
Rapport du réviseur indépendant États financiers	
États financiers	
État de la situation financière.....	1
État des opérations.....	2
État de l'évolution des actifs nets.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes sur les états financiers.....	5

Au conseil d'administration du Conseil public de sécurité-incendie du commissaire des incendies:

Avis

Nous avons vérifié les états financiers du Conseil public de sécurité-incendie du commissaire des incendies (le "Conseil"), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement admises au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport consacrée aux responsabilités du vérificateur aux comptes en matière de vérification des états financiers. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles d'éthique applicables à la vérification des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son activité, d'indiquer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe de continuité de l'exploitation, à moins que la direction n'ait l'intention de liquider le Conseil ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution réaliste que d'agir ainsi.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport de vérification comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement admises au Canada permette toujours de détecter une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conforme aux normes d'audit généralement admises au Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de la vérification. De plus, nous :

- Identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification adaptées à ces risques et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Évaluons l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Concluons sur le bien-fondé de l'utilisation par la direction du principe de continuité de l'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport de vérification, sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les preuves de vérification obtenues jusqu'à la date de notre rapport de vérification. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener le Conseil à ne plus être en situation de continuité d'exploitation.
- Évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminons si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour la vérification et les constatations de vérification importantes, y compris les insuffisances significatives du contrôle interne que nous avons identifiées au cours de notre vérification.

Brockville (Ontario)

20 juillet 2023

MNP LLP

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables agréés

Conseil public de sécurité-incendie du commissaire des incendies

État de la situation financière

Au 31 mars 2023

	2023	2022
Actifs		
Actuel		
Trésorerie	125 824	267 486
Investissements à court terme (Note 3)	436 796	1 980 860
Comptes débiteurs (Note 4)	152 581	128 921
Inventaire	592 435	420 685
Charges payées d'avance et dépôts	73 589	41 886
	1 381 225	2 839 838
Investissements à long terme (Note 3)	979 722	-
Immobilisations (Note 5)	26 703	26 979
	2 387 650	2 866 817
Passifs		
Actuel		
Comptes créditeurs et charges à payer	184 386	113 748
Versements du gouvernement à payer	34 599	13 707
Dépôts des clients	12 154	11 784
Parrainages différés (Note 6)	-	100 000
	231 139	239 239
Actifs nets		
Investissements en immobilisations (Note 7)	26 703	26 979
Restrictions internes (Note 8)	375 908	-
Non affecté	1 753 900	2 600 599
	2 156 511	2 627 578
	2 387 650	2 866 817
Approuvé au nom du Conseil d'administration		
[SIGNATURE] Directeur	[SIGNATURE] Directeur	

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Conseil public de sécurité-incendie du commissaire des incendies

État des opérations

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Revenus		
Vente	1 656 469	1 058 832
Parrainages (Note 6)	600 000	650 000
Frais d'expédition et de manutention	65 506	40 273
Intérêts et autres revenus	43 836	28 372
Cotisations des membres	28 600	28 300
	2 394 411	1 805 777
Charges		
Coût des inventaires vendus ou distribués gratuitement	1 990 658	1 204 081
Salaires, traitements et avantages	532 977	322 213
Loyer	63 000	64 000
Frais d'expédition et de manutention	57 851	51 234
Fret et courtage	43 788	44 969
Bureau et administration	33 398	20 810
Honoraires professionnels	30 782	67 289
Services d'appui aux technologies de l'information	27 025	24 708
Programmes de soutien communautaire	23 488	2 791
Voyages et réunions	18 083	254
Frais bancaires et de cartes de crédit	13 316	7 908
Dépréciation des inventaires	11 781	2 376
Xxx	7 427	4 794
Fournitures d'entrepôt	5 077	1 669
Assurance	3 434	3 006
Distributions des partenariats	3 393	3 979
Examen stratégique	-	35 058
	2 865 478	1 861 139
Insuffisance des revenus par rapport aux charges	(471 067)	(55 362)

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Conseil public de sécurité-incendie du commissaire des incendies

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

	<i>Investissement en immobilisations</i>	<i>Restrictions internes</i>	<i>Non affecté</i>	2023	2022
Actif net, début de l'exercice	26 979	-	2 600 599	2 627 578	2 682 940
Insuffisance des revenus par rapport aux charges <i>(Note 7)</i>	(7 427)	-	(463 640)	(471 067)	(55 362)
Transferts <i>(Note 7), (Note 8)</i>	7 151	375 908	(383 059)	-	-
Actifs nets, fin de l'exercice	26 703	375 908	1 753 900	2 156 511	2 627 578

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Conseil public de sécurité-incendie du commissaire des incendies

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Trésorerie provenant des (utilisée pour les) activités suivantes		
Fonctionnement		
Insuffisance des revenus par rapport aux charges	(471 067)	(55 362)
Dépréciation des inventaires	11 781	2 376
Xxx	7 427	4 794
	(451 859)	(48 192)
Variations du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie :		
Comptes débiteurs	(23 660)	(45 177)
Inventaire	(183 531)	(14 567)
Charges payées d'avance et dépôts	(31 703)	(9 087)
Comptes créditeurs et charges à payer	70 638	(17 160)
Versements du gouvernement à payer	20 892	(4 626)
Dépôts des clients	370	5 443
Parrainages différés	(100 000)	100 000
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation	(698 853)	(33 366)
Investir		
Achat de certificats d'investissement garantis	(1 415 359)	(1 979 701)
Produits reçus pour les certificats de placement garantis	1 979 701	1 954 673
Achat d'immobilisations	(7 151)	(12 388)
Trésorerie nette provenant des (utilisée pour les) activités d'investissement	557 191	(37,416)
Diminution des trésoreries	(141 662)	(70 782)
Trésorerie, début de l'exercice	267 486	338 268
Trésorerie, fin de l'exercice	125 824	267 486

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Conseil public de sécurité-incendie du commissaire des incendies

Notes sur les états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

1. Constitution et nature de l'organisation

Le Fire Marshal's Public Fire Safety Council (le "Conseil") a été créé sur une base ad hoc en 1993 dans le but principal de rassembler diverses parties, y compris des agences gouvernementales, ayant un intérêt marqué pour l'amélioration de la prévention et de l'éducation en matière de lutte contre les incendies en Ontario. La *loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie* de l'Ontario a officiellement créé le Conseil en tant que société sans capital social. L'objet du Conseil est le suivant :

- (a) promouvoir la sécurité incendie dans toute la province de l'Ontario;
- (b) produire et distribuer du matériel d'éducation du public en matière de sécurité incendie dans l'ensemble de la province de l'Ontario;
- (c) faciliter et coordonner l'échange public d'informations et d'idées sur les questions de sécurité incendie; et
- (d) fournir ou soutenir des activités de formation, d'éducation et de prévention des incendies.

Le Conseil est enregistré en tant qu'organisme de bienfaisance en vertu de la loi relative à l'impôt sur le revenu (la "loi") et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus de dons aux fins de l'impôt sur le revenu. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la loi, le Conseil doit satisfaire à certaines exigences de la loi. De l'avis de la direction, ces exigences ont été respectées.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif énoncées dans la partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, tel que publié par le Conseil des normes comptables du Canada, qui font partie des principes comptables généralement admis au Canada, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Reconnaissance des revenus

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions.

Les contributions affectées, qui comprennent les parrainages, sont comptabilisées en tant que revenu lorsque toutes les obligations de performance spécifiées dans un accord de parrainage sont remplies et que les charges correspondantes sont comptabilisées. Les parrainages reçus, mais non encore acquis, sont différés. Les contributions non affectées sont comptabilisées en tant que revenu lorsqu'elles sont reçues ou débitées si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les ventes et les frais d'expédition et de manutention proviennent de la distribution de publications sur la sécurité incendie et d'autres produits et sont comptabilisés à la date d'expédition des publications et des produits.

Les cotisations sont comptabilisées en tant que revenu au cours de l'exercice d'adhésion où elles sont acquises. Les cotisations reçues avant l'exercice d'adhésion sont différées et comptabilisées en tant que revenu au cours de l'exercice d'adhésion à laquelle elles se rapportent.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois.

Inventaire

Les inventaires sont constitués de produits finis disponibles pour la revente ou la distribution à titre gratuit ou symbolique. Les inventaires disponibles pour la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, tandis que les inventaires destinés à être distribués gratuitement ou à un prix symbolique sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de remplacement actuelle. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, diminué des frais de vente estimés. Le coût des inventaires comprend tous les coûts d'achat et autres coûts encourus pour amener les inventaires à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et est déterminé par la méthode de la moyenne pondérée.

2. Principales méthodes comptables (suite de la page précédente)

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimée d'un actif sont capitalisées.

L'amortissement est effectué selon la méthode linéaire à des taux destinés à amortir les actifs sur leur durée de vie utile estimée en utilisant les taux annuels suivants :

Matériel informatique	33,33 %
Logiciels informatiques	20 %
Matériel de bureau	10 % et 20 %

Actifs à long terme

Les actifs à long terme sont constitués d'immobilisations. Les actifs à long terme destinés à être utilisés sont évalués et amortis comme décrit dans la méthode comptable applicable. Le Conseil déprécie les actifs à long terme destinés à être utilisés lorsque les conditions indiquent que l'actif n'a plus de potentiel de service à long terme pour le Conseil. Les actifs sont également dépréciés lorsque la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service associé à l'actif est inférieure à sa valeur comptable nette. Lorsque le Conseil détermine qu'un actif à long terme est déprécié, sa valeur comptable est ramenée à sa juste valeur.

Contributions en matériel et en services

Les contributions en matériaux et services sont comptabilisées à la fois comme des contributions et des charges dans l'état des résultats lorsqu'une juste valeur peut être raisonnablement estimée et lorsque les matériaux et services sont utilisés dans le cours normal des activités du Conseil et auraient autrement été achetés. Aucun matériau d'apport n'a été comptabilisé dans les états financiers pour les exercices 2023 et 2022.

Instruments financiers

Le Conseil comptabilise les instruments financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Instruments financiers dans des conditions de concurrence normale

Les instruments financiers créés/acquis ou émis/pris en charge dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale ("instruments financiers de pleine concurrence") sont initialement enregistrés à leur juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, le Conseil peut choisir de manière irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier conclu dans des conditions de concurrence normale. Le Conseil n'a pas procédé à une telle élection au cours de l'exercice.

Le Conseil évalue ensuite tous les actifs et passifs financiers au coût amorti.

Les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût amorti.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Conseil évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût amorti. Le Conseil regroupe les actifs pour effectuer des tests de dépréciation lorsque les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour permettre l'identification de chaque actif financier déprécié individuellement dans le groupe. La direction examine s'il y a eu une

rupture de contrat, telle qu'une défaillance ou un retard dans le paiement des intérêts ou du principal, pour déterminer s'il existe une preuve objective de dépréciation. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, le Conseil détermine si elle a entraîné un changement négatif important dans l'échéancier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au cours de l'exercice.

Le Conseil réduit la valeur comptable de tout actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actuelle des flux de trésorerie que l'on s'attend à générer en détenant les actifs; le montant qui pourrait être réalisé en vendant les actifs à la date de l'état de la situation financière; et le montant que l'on s'attend à réaliser en exerçant tout droit à la garantie détenue sur ces actifs.

Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est incluse dans l'insuffisance des revenus par rapport aux charges de l'exercice en cours.

Conseil public de sécurité-incendie du commissaire des incendies

Notes sur les états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite de la page précédente)

Le Conseil reprend les pertes de valeur sur les actifs financiers lorsqu'il y a une diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation. Le montant de l'extourne est comptabilisé dans l'insuffisance des revenus par rapport aux charges au cours de l'exercice où l'extourne se produit.

Conversion des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan et les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur au moment où les actifs ont été acquis ou les obligations contractées. Les revenus et les charges sont convertis aux taux en vigueur au moment des transactions.

Les gains et pertes de change sont inclus dans l'insuffisance des revenus par rapport aux charges.

Incertitude des mesures (utilisation d'estimations)

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organisations à but non lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés des revenus et des charges au cours de la période de référence.

Les comptes débiteurs sont comptabilisés après évaluation de leur recouvrabilité et une provision appropriée pour créances douteuses est constituée lorsque cela est jugé nécessaire. Des provisions sont constituées pour les inventaires à rotation lente et les inventaires obsolètes. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile estimée des immobilisations.

Par leur nature, ces jugements sont soumis à une incertitude de mesure, et l'effet sur les états financiers de changements dans ces estimations et hypothèses au cours des années à venir pourrait être significatif. Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, si des ajustements s'avèrent nécessaires, ils sont comptabilisés dans l'excédent des revenus sur les charges au cours de l'exercice où ils sont connus.

3. Investissements

	2023	2022
Certificat de placement garanti rachetable à 4,15%, échéance décembre 2023 (2022 - certificats multiples à des taux allant de 1,25 % à 1,40 %, arrivant à échéance en février 2023)	208 767	1 753 966
Certificat de placement garanti non rachetable à 4,10%, échéance août 2023 (2022 - 0,50% échu en août 2022)	228 029	226 894
Total des placements à court terme	436 796	1 980 860
Certificats de placement garantis remboursables à 5,00 %, échéance décembre 2024	979 722	-
	1 416 518	1 980 860

4. Comptes débiteurs

	2023	2022
Créances commerciales	131 168	125 966
Intérêts courus à recevoir	23 837	5 379
Provision pour créances commerciales douteuses	(2 424)	(2 424)
	152 581	128 921

Conseil public de sécurité-incendie du commissaire des incendies

Notes sur les états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable	2022 Valeur comptable
Matériel informatique	48 847	44 229	4 618	5 574
Logiciels informatiques	81 458	73 366	8 092	5 413
Matériel de bureau	53 043	39 050	13 993	15 992
	183 348	156 645	26 703	26 979

6. Contributions différées

Les contributions différées sont constituées des contributions de parrainage non dépensées et affectées de manière externe à des charges d'exercices futurs. La comptabilisation de ces montants en tant que revenus est reportée aux périodes au cours desquelles les charges spécifiées sont effectuées. Les variations du solde des contributions différées sont les suivantes :

	2023	2022
Solde, début de l'exercice	100 000	-
Montant reçu au cours de l'exercice	500 000	750 000
Moins : Montant comptabilisé en revenu au cours de l'exercice	(600 000)	(650 000)
Solde en fin de l'exercice	-	100 000

7. Variation des investissements en immobilisations

La variation des investissements en immobilisations est calculée comme suit :

	2023	2022
Insuffisance des revenus par rapport aux charges :		
Xxx	(7 427)	(4 794)
Variation nette des investissements en immobilisations :		
Achat d'immobilisations	7 151	12 388

8. Actifs nets affectés en interne

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration du Conseil a affecté à l'interne 750 000 \$ de l'actif net non affecté, à utiliser sur trois ans pour aider les services d'incendie de la province à se conformer au *Règlement de l'Ontario 343/22* :

Certification des pompiers, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Au cours de l'exercice, 374 092 \$ ont été utilisés à cette fin et ont été inclus dans le coût des inventaires vendus ou distribués gratuitement dans l'état des résultats. Ces montants affectés en interne ne sont pas disponibles à d'autres fins sans l'approbation du conseil d'administration.

9. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, le Conseil dispose d'un certain nombre d'instruments financiers. La direction estime que le Conseil n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou d'autres risques de prix découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit affectée négativement par un changement des taux d'intérêt. Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent avoir un effet sur les flux de trésorerie associés à certains actifs et passifs financiers, appelé risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs ou passifs financiers, appelé risque de prix.

Le Conseil est exposé au risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt en ce qui concerne ses liquidités qui sont soumises à des taux d'intérêt variables. Le Conseil est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses certificats de placement garanti, car ils sont assortis de taux fixes allant de 4,10 % à 5,00 % (2022 - 0,50 % à 1,40 %). L'objectif principal du Conseil en ce qui concerne ses investissements est de garantir la sécurité des montants investis, d'assurer un haut degré de liquidité et d'obtenir un rendement satisfaisant des investissements. Il n'y a pas eu de changement dans l'exposition au risque par rapport à la période précédente.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. Le risque de crédit associé à la trésorerie est considérablement réduit puisque le Conseil veille à ce que la trésorerie soit détenue sur des comptes ouverts auprès d'une grande institution financière à laquelle une agence de notation de premier plan a accordé une notation de qualité. Le risque de crédit associé aux certificats de placement garanti est considérablement réduit puisque le Conseil veille à ce que les certificats soient assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Le Conseil est exposé au risque de crédit, car la direction accorde des crédits à ses clients dans le cours normal de ses activités. Au 31 mars 2023, un client (deux en 2022) représentait 22 % (27 % en 2022) des créances commerciales. Le Conseil estime qu'il n'y a pas de risque inhabituel lié au recouvrement de ces débiteurs. Ce risque est géré principalement par le suivi permanent des soldes des débiteurs individuels. La direction détermine les pertes probables sur le recouvrement des comptes débiteurs et constitue une provision pour ces pertes. Le Conseil maintient une provision pour créances commerciales douteuses, et les pertes subies à ce jour sont restées dans les limites des attentes de la direction. La direction estime que le Conseil n'est pas exposé à un risque significatif pour une quelconque créance individuelle.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le Conseil conclut des transactions pour l'achat d'inventaires libellés en monnaie américaine, pour lesquels les soldes des comptes créditeurs correspondants sont soumis aux fluctuations des taux de change. Au 31 mars 2023, les éléments suivants sont libellés en monnaie américaine :

	2023	2022
	\$CAD	\$CAD
Trésorerie	7 232	1 602
Comptes créditeurs et charges à payer	(93 619)	(19 046)

10. Engagements

Le Conseil a conclu un contrat de location à long terme pour ses locaux, qui expire le 31 décembre 2024, avec des paiements minimaux estimés à 82 500 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 et à 67 500 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, pour un engagement total de 150 000 \$.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice en cours.